

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2007 A 18H30

Tous présents sauf Messieurs KARAGULIAN et MOINE. Madame RICCI arrive à 18h40.

Procurations :

Monsieur ANGELELIS donne procuration a Monsieur MAGNAN
Monsieur CHICHIGNOUD donne procuration a Monsieur KAZARIAN
Madame SEPVAL donne procuration a Monsieur TROPINI

Monsieur le Maire propose Madame TARDY comme secrétaire de séance :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Procès Verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2006 :

Pour	26
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N°1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

Monsieur le Maire : Je rappelle que ce débat n'est pas suivi d'un vote. Il est destiné à ce que chacun s'exprime sur le budget de la commune.

(Madame RICCI arrive à 18h40).

Monsieur le Maire : Je voudrais en préambule préciser 3 points :

- Nos dépenses de personnel sont dans la ligne des autres communes : nous sommes à 49,7% du total des dépenses de fonctionnement, et j'ai reçu un document de la CPA qui montre que les communes de même taille sont entre 47 et 55% de frais de personnel. – Il faut se rendre compte que nous sommes une des communes qui offre le plus de services à la population, notamment sur les plans social, sportif, culturel et des écoles. – Le pari, jusqu'à peu, était pour nous de ne pas augmenter les impôts. Aujourd'hui, pour équilibrer le budget, une des possibilités envisagées est une augmentation très raisonnée des impôts. En commission des finances, Mr Broch nous dit qu'il vaut mieux augmenter régulièrement tous les ans. Nous ne partageons pas ce point de vue, et préférons augmenter quand c'est nécessaire; mais il est vrai qu'on arrive au même résultat final.
- En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

* Il faut savoir que les charges incompressibles sont aujourd'hui calées : avec +1,1% de charges de personnel, on est à minima tout en ayant repris le statut des agents. Le contingent incendie représente aujourd'hui 5,3% des dépenses, mais la remise à niveau des salaires des

pompiers suite a la départementalisation est terminée; ce poste tournera des l'an prochain autour de 2/2,5% des dépenses.

Et nous continuons notre politique de recherche d'économies notamment sur l'énergie et l'eau notamment.

Avec 13,45% d'imposition, nous sommes la commune qui impose le moins dans notre strate de population. On paie des impôts en sachant pourquoi : on a un service important rendu a la population.

En ce qui concerne les investissements, on est sur une dernière année de mandat, ça n'est pas pour cela qu'on ne doit pas continuer les programmes d'investissements.

* Concernant l'audit sur l'eau, on a demande un approfondissement de l'étude sur différents points. On revoit donc le cabinet mi mars, et on prendra alors une décision pour la gestion de l'eau, en Régie, en Délégation de Service Public, ou autre chose.

* L'assainissement sur Siege, les Frères et Saint Germain correspond à un investissement de près de 500.000 € qui sera finance par l'emprunt.

* Nous avons eu présentation de l'étude de la DDE sur révolution de la voirie sur le centre du village. La réalisation complète revient a plus de 800.000 €. Il nous faut voir comment phaser les différents postes, entre 2007 et 2008.

* En ce qui concerne la cantine : aujourd'hui, avec la nouvelle organisation mise en place, on a réalisé l'objectif de stabilisation des effectifs. On envisage de réaliser un agrandissement de la cantine du primaire de 40 places au maximum, car à court terme, il y a une stabilisation des effectifs.

Quelle que soit l'équipe qui sera en place l'an prochain, le dossier principal sera le PLU, et donc notre vision de Simiane à 20 ans. Et l'option d'un deuxième groupe scolaire sera éventuellement envisagée. L'agrandissement prévu correspond à une amélioration du confort des enfants qui mangent à la cantine actuellement et dans les quelques années a venir.

* Dernier point : on a mis en place des ralentisseurs, notamment dans les lotissements, comme prévu et après les rencontres avec la population. Des personnes d'autres lotissements sont venues nous en demander depuis : On a donc remis une enveloppe pour des ralentisseurs en 2007.

Mon objectif est, bien star, de rechercher des aides auprès de tous les organismes concernes, en ce qui concerne ces différents programmes (Conseil Général, Capa...)

Madame MONNIER : Je m'inquiète sur la question de l'emprunt pour l'avenir, d'autant qu'on a des emprunts de longue durée.

Monsieur le Maire :

- 1) Le taux d'endettement de la commune par habitant est tout à fait dans la moyenne des communes de la Cpa.
- 2) Certes, la durée d'extinction de la dette est longue, mais le volume est faible des 2010 : en 2010, 50% de notre dette tombe!
- 3) Nous sommes aujourd'hui a 3,60/3,70% de taux d'emprunt, ce qui est très faible. Si les taux montent, notre base de remboursement reste sur ces taux. Je rappelle que lorsque nous sommes arrives, on était a 17,60%.
- 4) Si on ne passe pas par l'emprunt et qu'on veut investir, on augmente les impôts, il n'y a pas de secret.

Madame MONNIER : Mais les impôts ont augmente. Ma taxe d'habitation a augmente.

Monsieur le Maire : Votre taxe d'habitation a augmentée car les bases ont augmente, et ça n'est pas de notre fait. Il s'agit d'augmentations du Conseil Régional et du Conseil Général notamment ; pour les ordures ménagères de la C.P.A, on n'est pas encore au bout des augmentations sur cette

taxe. Il faut différencier ce qui vient de la commune de ce qui vient de l'extérieur.

On a, je le redis, un service global de qualité rendu à la population, notamment au niveau des écoles. Nous sommes à peu près la seule commune à avoir une ATSEM par classe de Maternelle : la qualité d'enseignement et d'accueil s'en ressent certainement. À mon avis, le débat doit porter sur la question « Les impôts que je paie servent à quoi ? ». À augmenter le confort des Simianais, de l'école, des infrastructures sportives... Certes, on voudrait tous payer le moins possible et avoir le plus possible...

Madame MONNIER : Les ordures ménagères ont augmenté. Or, on fait le tri sélectif.

Monsieur le Maire : On fait moins de tri sélectif en 2006 qu'en 2005 (-3%). De plus, il faut savoir qu'en 1989, le coût des ordures ménagères était de 10 à 15 €/tonne. Aujourd'hui, ce coût est passé à 75 €/tonne, sans compter la taxe de l'ADEM, de plus de 60 €/tonne. La mise en commun au niveau de la Capa permet de lisser les coûts, mais ces coûts sont de toute façon très hauts aujourd'hui.

Monsieur ARNAUD : Le tri sélectif réduit certes le volume, mais il ne baisse pas le cat.

Monsieur BROCH : Concernant les impôts, j'ai toujours été pour lisser les impôts, merci d'avoir pris acte de ça.

Pour les économies d'énergie et d'eau, avez-vous chiffré les économies envisagées ?

Monsieur le Maire : Selon Ecopoles Energie, l'économie d'énergie Hee a une gestion plus serrée est de 10 à 15%. Pour l'eau, pas d'économies en 2007. On travaille pour les années venir, on trouvera nos économies sur les budgets suivants. Sachant que le poste le plus important concernant l'eau pour nous, c'est l'achat de l'eau.

Monsieur GERARA : *Je voudrais rappeler qu'il faut se mettre au diapason de ce que nous avons voté précédemment, et notamment en 2003. Si le coût n'est pas supérieur, ou pas très supérieur à celui de la DSP, la municipalisation de l'eau est tout de même un acte symbolique très fort.*

Monsieur BROCH : Concernant le PLU, avez-vous aujourd'hui une réflexion sur la place économique et sociale de la commune par rapport à la Capa ?

Monsieur le Maire : Notre réflexion porte sur 4 grands axes :

- 1) Notre objectif est d'avoir d'ici 20 ans une commune de 7500 à 8000 habitants au maximum. Soit une croissance de 2% par an.
- 2) Nous voulons que les Simianais, et notamment nos enfants, continuent à pouvoir être sur place. Pour cela, il faut une politique volontariste de logement urbain social, et surtout de qualité, sachant que le foncier est très cher et augmente ceci permettant aussi de maintenir une mixité des populations.
Je regrette à ce sujet que par le passé on n'ait pas obligé dans les lotissements qui ont été construits qu'il y ait 20% de logements sociaux.
- 3) Nous souhaitons relancer, même petitement, suivant nos moyens et notre capacité, dans la mesure technique du possible, la mise en place d'une Zone d'Activités tertiaire, non polluante et non bruyante.
- 4) Dernier point : nous entendons défendre notre environnement et notamment notre « poumon vert », notre forêt, et que dans le temps, on la mette en avant. Préserver et mettre en valeur notre nature, c'est comme le culturel : ça coûte, et pourtant, ça éduque.

Monsieur HARDY : 820.000 € pour la voirie, ça me paraît beaucoup.

Monsieur le Maire : Dans ce poste, il y a 350.000 € pour les ronds-points. Le reste est phase.

Monsieur HARDY : En réponse à Madame MONNIER, je voudrais dire que le recours l'emprunt c'est quand même une question de solidarité et d'équité par rapport aux différentes générations. Il est normal de faire payer les investissements en infrastructures à tous ceux qui vont les utiliser.

Monsieur AYMARD : Et n'oublions pas que si on emprunte, on a un retour de TVA, ce qui est intéressant.

Monsieur MAGNAN : Je voudrais adresser mes félicitations au Conseil Municipal pour avoir fait du recto verso sur les documents remis.

Monsieur le Maire : C'est à l'initiative de Marie-Claude MONTAGNIER.

Madame MONTAGNIER : Je voudrais préciser que nous avons parlé tout à l'heure d'un objectif d'augmentation de la population de 2% par an : c'est déjà ce qu'on s'était fixé comme objectif lors de l'élaboration du POS, et c'est globalement ce qui s'est avéré.

ORDRE DU JOUR N°2 : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES : CENTRE AERE DES MARRES – SERVICE JEUNESSE

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N°3 : AVENANT A LA CREATION DE LA REGIE HALTEGARDERIE

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N°4 : AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOIS SERVICE UNIVERSEL (LE CRCESU)

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N°5 : AVANCE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE DU TOURISME

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

**ORDRE DU JOUR N°6 : AVENANT A LA CONVENTION EXERCICE 2007 ENTRE
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DES BDR ET LA
COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE**

Monsieur le Maire : Il y a eu 23 interventions l'an dernier sur la commune. C'est peu, mais est vrai qu'il existe une Maison du Droit du Citoyen a Bouc Bel Air (qui est, je le rappelle intercommunale), bien connue, avec des intervenants de qualité.

Mais il nous semble nécessaire de garder ce service sur notre commune, notamment pour les personnes qui ne peuvent pas se &placer.

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

**ORDRE DU JOUR N°7 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
PAYS D'AIX 2006.**

Monsieur le Maire : Je précise que rien ne concernait notre commune sur cette CLET.

Pour	26
Contre	0
Abstention	1 (Madame BOSSY)

**ORDRE DU JOUR N°8 : ACTIVITES PROGRAMMEES DURANT LES VACANCES DE
FEVRIER 2007 – SERVICE JEUNESSE**

Monsieur HARDY : Nous espérons pouvoir annoncer bientôt la création d'une association, ce qui permettrait notamment de ne pas délibérer a chaque fois sur un programme d'activités. Je voudrais rendre hommage au travail remarquable réalisé par Manuela Idri et Karim Mazari (et a André Lenzi qui les « chapeaute »).

Monsieur le Maire : Lors d'une réunion récente, la principale du collège de Simiane a relevé le travail remarquable fourni par Manuela Idri, un travail de proximité, avec un contact très facile avec nos jeunes.

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

**ORDRE DU JOUR N°9 : CONVENTION AVEC LE CABINET AFC CONSULTANTS –
ASSISTANCE ET CONSEIL EN ASSURANCE**

Madame BOSSY : Avez-vous consulte plusieurs bureaux d'études ?

Monsieur le Maire : Non.

Madame BOSSY : Quelle est la durée de la convention ?

Monsieur le Maire : 1 an, renouvelable.

Madame BOSSY : Renouvelable combien de temps ?

Monsieur le Maire : Tous les ans, et on repasse une délibération tous les ans.

Madame BOSSY : Existe-t-il des services de l'Etat qui peuvent nous aider sur ce sujet ?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur le Maire : Oui, mais avec un contrat mal monté, ou qui évolue sans qu'on l'ait adapté, on peut perdre beaucoup plus que 1150 euros.

Madame BOSSY : En fait, ce cabinet s'occupe du contentieux et de la facturation de l'assurance ?

Monsieur le Maire : Oui. Je propose qu'on le prenne cette année, et on fera un bilan en fin d'année.

Monsieur GERARA : *Vu sous cet angle, c'est très bien.*

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

ORDRE DU JOUR N°10 : DENOMINATION DU FOYER DES ANCIENS

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.